
1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Poudre chimique Purple K (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)
Autres appellations	Bicarbonate de potassium, PK, PKP
Utilisation recommandée de la substance et restrictions d'utilisation	
Utilisations identifiées	Agent d'extinction d'incendie
Restrictions d'utilisation	S.O.
Identification de la société	Kidde-Fenwal, Inc. 400 Main Street Ashland, MA 01721 USA
Numéro d'appel de la clientèle	(508) 881-2000
Numéro d'appel d'urgence	
Numéro CHEMTREC	(800) 424-9300 (703) 527-3887 (international)
Date de publication	1 octobre 2015
Date de remplacement de version antérieure	10 avril 2015

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA et du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

La présente FDS couvre le produit ci-dessus tel que vendu dans des contenants pressurisés et non pressurisés. Les classifications SGH pour les deux types sont présentées ci-dessous.

Classification SGH : produit pressurisé

Classification du risque

Gaz sous pression, gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Symboles de risque



Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions d'avertissement

Contenant sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Conseils de prudence

Prévention

Aucun(e)

Réponse

Aucun(e)

Entreposage

Protéger des rayons du soleil.

Entreposer dans un endroit bien aéré.

Élimination

Aucun(e)

Classification SGH : produit non pressurisé

Classification du risque

Ce produit est classé comme étant non dangereux en vertu du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Éléments d'étiquetage

Symboles de risque

Aucun(e)

Mot d'avertissement : Aucun(e)

Mentions d'avertissement

Aucun(e)

Conseils de prudence

Prévention

Aucun(e)

Réponse

Aucun(e)

Entreposage

Aucun(e)

Élimination

Aucun(e)

Autres risques

Le carbonate de calcium et le mica peuvent contenir de faibles quantités de quartz (silice cristallisée) comme impuretés. Une exposition prolongée à la poussière de silice cristallisée respirable à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle peut accroître le risque de contracter une maladie pulmonaire invalidante connue sous le nom de silicose. Le CIRC a constaté une cancérogénicité pulmonaire limitée de la silice cristallisée sur les humains.

Limites de concentration spécifiques

Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale < 1 %

Toxicité aiguë par voie cutanée < 10 %

Toxicité aiguë par inhalation < 10 %

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Limites de concentration spécifiques

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques < 10 %

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Nom du composant	Numéro CAS	Concentration
Bicarbonate de potassium	298-14-6	75 - 85 %
Carbonate de calcium	471-34-1	5 - 15 %
Mica	12001-26-2	< 5 %
Argile	1332-58-7	< 5 %
Silice amorphe	7631-86-9	< 5 %
Colorant	S.O.	< 1 %

Remarque : le produit pressurisé utilise de l'azote, du dioxyde de carbone ou de l'air comprimé comme agent propulseur.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires

Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

Peau

Laver la région touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficulté respiratoire.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Outre les informations figurant sous les sections « Description des mesures de premiers soins nécessaires » (ci-dessus) et « Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), aucun autre symptôme et effet n'est prévu.

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis à l'intention des médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux. Refroidir les contenants sous pression et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser en raison de la chaleur que dégage un incendie.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques du produit

Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éloigner tout contenant fuyant jusqu'à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée.

Précautions environnementales

Empêcher de grandes quantités du produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le produit répandu, puis recueillir dans des contenants adéquats pour la récupération ou l'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire

Entreposer adéquatement les contenants sous pression et bien les fixer pour en prévenir la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les contenants sous pression. Ne pas laisser tomber les contenants sous pression et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie du contenant sous pression ou du contenant en plastique. Entreposer les contenants sous pression et les contenants en plastique à l'écart des sources de chaleur intenses. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

Mica

ACGIH (VLE) : 3 mg/m³ pondérée dans le temps, mesurée comme fraction inhalable de l'aérosol.

OSHA (LEA) : 20 mpppc, < 1 % de silice cristallisée.

Carbonate de calcium

OSHA (LEA) : 15 mg/m³ pondérée dans le temps pour la poussière totale.

5 mg/m³ pondérée dans le temps pour la fraction respirable.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Argile (kaolin), fraction respirable

ACGIH (VLE) : 2 mg/m³ pondérée dans le temps.

OSHA (LEA) : 15 mg/m³ pondérée dans le temps pour la poussière totale.

5 mg/m³ pondérée dans le temps pour la fraction respirable.

Limite de poussière nuisible

OSHA (LEA) : 50 mpppc ou 15 mg/m³ pondérée dans le temps pour la poussière totale.

15 mpppc ou 5 mg/m³ pondérée dans le temps pour la fraction respirable.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement, ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité, utiliser une ventilation locale par aspiration.

Mesures de protection individuelles

Protection des voies respiratoires

Aucune protection n'est normalement nécessaire. Porter un masque antipoussière dans les environnements poussiéreux ou si la concentration dans l'air excède la valeur limite d'exposition. Dans les atmosphères pauvres en oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.

Protection de la peau

Aucune protection n'est nécessaire lorsque le produit est utilisé dans un extincteur portatif. Porter des gants en cas d'irritation.

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection du corps

Porter des vêtements de travail normaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Agent non pressurisé

Apparence

État physique	Solide (poudre)
Couleur	Mauve ou rose
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Densité relative	Aucune donnée disponible
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	Sans objet
Point de fusion (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	Ininflammable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Densité relative (air = 1)	Sans objet
COV (g/l)	Aucun(e)
COV (%)	Aucun(e)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Agent propulseur	
Apparence	
État physique	Gaz comprimé
Couleur	Incolore
Odeur	Aucun(e)
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Densité relative	0,075 lb/pi ³ à 70 °F (azote) 0,1144 lb/pi ³ (densité du dioxyde de carbone gazeux)
Intervalle/point d'ébullition (°C/F)	-196 °C/-321 °F (azote) -78,5 °C /-109,3 °F(dioxyde de carbone)
Point de fusion (°C/F)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (PMCC) (°C/F)	Ininflammable
Pression de vapeur	838 psig à 70 °F et 1 atmosphère (dioxyde de carbone)
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Densité relative (air = 1)	Sans objet
COV (g/l)	Aucun(e)
COV (%)	Aucun(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Viscosité	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non explosif
Limite inférieure d'explosivité	Non explosif
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Les contenants sous pression peuvent se rompre ou exploser en cas d'exposition à la chaleur.

Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Exposition à la lumière directe du soleil. Contact avec les matières et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Agents d'oxydation puissants, acides puissants, NaK (alliage de sodium et de potassium), $\text{NH}_4\text{H}_2\text{PO}_4$, métaux alcalins ou alcalino-terreux.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Bicarbonate de potassium :

DL50 orale, rat, > 5 000 mg/kg

DL50 cutanée, lapin, > 2 000 mg/kg

Carbonate de calcium :

DL50 orale, rat, > 2 000 mg/kg

DL50 cutanée, lapin, > 2 000 mg/kg

CL50 inhalation, rat, > 3,0mg/l

Mica :

DL50 orale, rat, > 2 000 mg/kg

Silice amorphe :

DL50 orale, rat, > 5 000 mg/kg

DL50 cutanée, lapin, > 2 000 mg/kg

Colorant :

DL50 orale, rat, > 2 000 mg/kg (aucun décès)

Argile :

DL50 orale, rat, > 5 000 mg/kg

DL50 cutanée, lapin, > 5 000 mg/kg

Azote

Agent asphyxiant simple

Dioxyde de carbone

Agent asphyxiant simple

CLmin (inhalation chez les humains) : 90 000 ppm/5 minutes.

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique

Bicarbonate de potassium : Les données disponibles indiquent que ce composant ne devrait provoquer aucun effet sur les organes cibles à la suite d'une exposition unique.

Carbonate de calcium : Les données disponibles indiquent que ce composant ne devrait provoquer aucun effet sur les organes cibles à la suite d'une exposition unique.

Azote et dioxyde de carbone : L'exposition à des concentrations élevées d'azote gazeux et de dioxyde de carbone peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. L'inhalation à des concentrations très élevées peut produire des étourdissements, de l'essoufflement, des évanouissements ou l'asphyxie.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées

Bicarbonate de potassium : Les données disponibles indiquent que ce composant ne devrait provoquer aucun effet sur les organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Carbonate de calcium : Les données disponibles indiquent que ce composant ne devrait provoquer aucun effet sur les organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Bicarbonate de potassium : Aucune irritation (lapin)

Carbonate de calcium : Aucune irritation (lapin)

Mica : Aucune irritation (lapin)

Corrosion/irritation cutanée

Bicarbonate de potassium : Aucune irritation (lapin)

Carbonate de calcium : Aucune irritation (lapin)

Mica : Aucune irritation (lapin)

Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires

Bicarbonate de potassium : Aucune sensibilisation cutanée lors des essais sur les cobayes.

Carbonate de calcium : Aucune sensibilisation cutanée lors des essais de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris.

Cancérogénicité

Le carbonate de calcium et le mica peuvent contenir de faibles quantités de quartz (silice cristallisée) comme impuretés. Une exposition prolongée à la poussière de silice cristallisée respirable à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle peut accroître le risque de contracter une maladie pulmonaire invalidante connue sous le nom de silicose. Le CIRC a classifié la poussière de silice cristallisée sous forme de quartz ou de cristobalite comme danger de classe 1 (cancérogène pour les humains).

Génotoxicité

Bicarbonate de potassium : Résultats négatifs pour plusieurs études de mutagénicité.

Carbonate de calcium : Résultats négatifs pour les essais de mutation génique dans des cellules de mammifères avec et sans activation métabolique, le test d'Ames et le test in vitro d'aberration chromosomique chez les mammifères.

Toxicité pour la reproduction

Bicarbonate de potassium : Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune toxicité pour la reproduction ou anomalie congénitale.

Carbonate de calcium : Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune toxicité pour la reproduction ou anomalie congénitale.

Danger d'aspiration

Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Bicarbonate de potassium :

CL50 truite arc-en-ciel, 1 300 mg/l, 96 h

CL50 ceriodaphnia dubia (puce d'eau), 630 mg/l, 96 h

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Mobilité dans le sol

L'azote et le dioxyde de carbone sont naturellement présents dans l'atmosphère.

Persistance et caractère dégradable

L'azote et le dioxyde de carbone sont naturellement présents dans l'atmosphère.

Potentiel de bioaccumulation

L'azote et le dioxyde de carbone sont naturellement présents dans l'atmosphère.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente.

13. ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables. Ne pas découper, percer ou souder le contenant sous pression, ni effectuer ces opérations à proximité de celui-ci. En cas de déversement, l'agent propulseur se dissipera dans l'atmosphère.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

Contenants sous pression

DOT CFR 172.101 Data	Extincteurs, 2.2, UN1044
Nom d'expédition ONU	Extincteurs
Classe ONU	(2.2)
Numéro ONU	UN1044
Groupe d'emballage ONU	Sans objet
Classification pour le transport par avion (IATA)	Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.
Classification pour le transport maritime (IMDG)	Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie maritime.

Non pressurisé

DOT CFR 172.101 Data	Non réglementé
Nom d'expédition ONU	Non réglementé
Classe ONU	Aucun
Numéro ONU	Aucun
Groupe d'emballage ONU	Aucun
Classification pour le transport par avion (IATA)	Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.
Classification pour le transport maritime (IMDG)	Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie maritime.

Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire TSCA (États-Unis)

Ce produit contient des ingrédients répertoriés ou exempts d'inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

Listes LIS/LES (Canada)

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS), sur la liste extérieure des substances (LES) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit pressurisé

Danger lié à la pression.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit non pressurisé

Aucun(e)

SARA Title III, section 313

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classifications NFPA

Santé – 1

Inflammabilité – 0

Réactivité – 0

Dangers spéciaux – Aucun

Classifications HMIS

Santé – 1

Inflammabilité – 0

Danger physique – 0

Protection personnelle : voir la section 8

*Chronique

Abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

N° CAS : Numéro Chemical Abstracts Service.

CE50 : Concentration effective 50 %.

CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer.

CL50 : Concentration létale 50 %.

DL50 : Dose létale 50 %.

S.O. : (Sans objet). Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible.

OSHA : Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail).

LEA : Limite d'exposition admissible.

LECT : Limite d'exposition à court terme.

VLE : Valeur limite d'exposition.

TSCA : Toxic Substance Control Act (loi relative au contrôle des substances toxiques).

Date de révision : 1 octobre 2015

Date de publication précédente : 10 avril 2015

Modifications apportées : Mise à jour de la section 14.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Source des renseignements et références

Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

Préparé par : EnviroNet LLC.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Kidde-Fenwal, Inc. n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.
